

GRANDS PRIX FONDATION DES FEMMES 2020

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Intention

L'année 2019 aura été marquée par un nombre record de féminicides commis sur le territoire français. #MeToo et la vague de libération de la parole sans précédent initiée en 2017 n'a pas discontinué, de plus en plus de femmes cherchent désormais à sortir des violences qu'elles subissent. Aussi, la hausse des féminicides fait écho à la hausse de la fréquentation des commissariats et des associations d'accompagnement des femmes victimes de violences. Mais cette hausse n'aura pas été suivie de la hausse de moyens dédiés à la lutte contre les violences faites aux femmes que la Fondation des Femmes appelle de ses vœux depuis sa création.

Les moyens sont pourtant essentiels : grâce à cela, les associations peuvent accueillir plus de public, mais également se développer sur de nouveaux territoires ou imaginer de nouvelles solutions et de nouvelles collaborations. Mieux conseillées, mieux accompagnées, mieux protégées, les femmes peuvent s'échapper, se défendre, se reconstruire. Mieux sensibiliser les générations futures c'est aussi éviter que les mêmes schémas se reproduisent. Les moyens financiers dédiés aux associations sont donc une partie non négligeable de la solution pour mettre un terme aux violences faites aux femmes.

Dans ce tableau sombre, demeure toutefois une lueur d'espoir : l'année 2019 aura aussi été marquée par une forte mobilisation de la société civile, des entreprises, du politique. Plus que jamais, les associations auront été en première ligne pour accueillir les femmes victimes de violences, plus que jamais les citoyen.ne.s auront pris conscience de l'ampleur des violences faites aux femmes.

Cette mobilisation citoyenne exceptionnelle a permis à la Fondation des Femmes d'effectuer une collecte d'ampleur dans le cadre de différents événements comme la Nuit des Relais ou le Gala, avec pour objectif affiché de reverser l'intégralité aux associations qui auront développé les projets les plus impactants pour mettre un terme aux féminicides.

Nous sommes fières de présenter ces Grands Prix 2020, fruit de l'effort de collecte sans précédents des donateur.ice.s, bénévoles et de l'équipe salariée de la Fondation des Femmes. Les prix remis permettront de récompenser financièrement, de valoriser et de visibilité les solutions existantes et les innovations développées par les associations qui aident les femmes victimes de violences. Les prix se découpent en cinq catégories qui ont

été définies avec le Conseil Scientifique de la Fondation des Femmes, composé d'associations de terrain à même de nous conseiller sur les besoins les plus criants. Notre ambition est de donner aux associations les moyens nécessaires au développement des solutions qu'elles ont su imaginer pour améliorer la lutte contre les violences faites aux femmes, et, in fine, de faire reculer sensiblement les violences faites aux femmes en France.

Calendrier

Appel à projets ouvert du 8 janvier 2020 au 10 février 2020

Choix des projets : 4 mars 2020

Résultats : 8 mars 2020

Procédure de sélection



Description des catégories

La Fondation des Femmes lance des grands prix, véritable plan de lutte contre les féminicides portant sur 5 axes, pour permettre à un champs d'actions diverses et complémentaires de se déployer. Afin d'appuyer au mieux le développement de solutions à fort impact, les projets choisis seront récompensés par une dotation conséquente - cela est

détaillé dans la partie "DOTATIONS". Pour rappel, la Fondation des Femmes accepte de financer des frais de fonctionnement.

Attention: choisissez bien la catégorie à laquelle vous souhaitez candidater : chaque associations ne peut déposer qu'un seul projet. Il n'est pas possible de soumettre plusieurs projets dans une catégories. Il n'est pas possible de déposer un seul projet portant sur plusieurs des catégories non plus.

CATÉGORIE 1: Soutien aux numéros d'écoute, tchat et autres solutions numériques permettant de répondre aux femmes victimes et aux témoins.

Parce que pouvoir appeler à l'aide est la première étape pour une femme victime de violence, le maintien et le développement de ces outils est primordial. La Fondation des Femmes récompensera les projets les plus impactants.

CATÉGORIE 2 : Soutien financier à l'ouverture de Maison des Femmes

Ces lieux d'accueil uniques permettent d'accueillir les femmes victimes de violences, de les orienter et de leur proposer un accompagnement adapté. La Fondation des Femmes en partenariat avec la Maison des Femmes de Saint Denis souhaite contribuer grâce à cet appel à projet à l'ouverture de nouvelles maisons des femmes sur le modèle de celle de Saint Denis en 2020.

CATÉGORIE 3 : Innovations en faveur de la protection des victimes.

Parce que les violences faites aux femmes évoluent et adoptent de nouvelles formes (cyberviolences, violences numériques, ...), la Fondation des Femmes récompensera des actions innovantes pour protéger les femmes victimes, que ce soit en les aidant à faire valoir leurs droits ou en développant de nouveaux outils afin d'améliorer leur sécurité.

CATÉGORIE 4 : Innovations en faveur de la prévention des violences.

La Fondation des Femmes souhaite récompenser les projets de prévention qui se saisissent de nouveaux outils, notamment numériques et médiatiques (podcast, réalité virtuelle, ...). pour prévenir ces violences en sensibilisant, dès le plus jeune âge, au respect, à l'égalité et à la lutte contre les violences.

CATÉGORIE 5 : Développer l'accompagnement des femmes victimes de violences

Les femmes victimes de violences ont besoin d'être accueillies, écoutées, orientées et accompagnées afin de garantir leur sécurité, leur bien être, et le rebond dans la vie. La Fondation des Femmes souhaite récompenser les associations qui développent des parcours de prises en charge les plus efficaces (de l'accueil à la reconstruction)

Critères d'éligibilité

- **NON LUCRATIF** : La Fondation des Femmes finance uniquement les projets portés par des associations, loi 1901 des fondations, des ONG, ou toute autre structure à **but non lucratif**
- **DROITS DES FEMMES** : La Fondation des Femmes financent uniquement des structures dont la mission est **exclusivement dédiée** à la promotion des droits des femmes (promotion de l'égalité femmes-hommes, lutte contre les violences sexistes et sexuelles, Développement de la santé des femmes...). Ainsi ne peuvent pas être financées des structures plus généralistes dont une partie de leur activité est dédiée à cette mission.
- **FRANCE** : La Fondation des Femmes ne peut financer que des associations françaises dont les projets sont menées en France (métropolitaine et Outre-Mer).
- Les organismes ne peuvent présenter qu'un projet.
- Les organismes déjà soutenus par la Fondation des Femmes peuvent candidater de nouveau.
- Les organismes peuvent présenter un nouveau projet, un projet déjà en cours, voir une demande portant sur l'ensemble de leurs activités si cela correspond à la catégorie. Si le calendrier est souple, les actions doivent tout de même porter en majorité sur l'année 2020.
- Cet appel à projet ne finance pas les projets non-associatifs ou individuels (les projets personnels, les voyages, les projets étudiants, les bourses, les créations d'entreprise, les séjours d'études, les stages, les thèses et les mémoires universitaires ...), les projets ayant un but promotionnel ou publicitaire, les associations à caractère religieux ou affiliées à un parti politique.

Critères de qualité des demandes

- Identification claire des bénéficiaires (directes et indirectes) et de leur profil
- Impact du projet et intérêt pour le bien commun
- Effet de levier et pérennité : le financement de la Fondation des Femmes étant ponctuel, une attention particulière sera portée à la capacité du projet de se développer et de se pérenniser grâce à notre soutien. Par exemple, l'intégration d'une recherche-action au projet permettant de faire la preuve de la méthode et ainsi décrocher de nouveaux partenariats pour assurer la pérennisation du projet.
- Degré d'innovation : la Fondation des Femmes préfère financer des projets innovants se saisissant de nouvelles problématiques et de nouveaux outils afin de toujours mieux agir contre les violences
- Suivi et évaluation : dans une démarche de transparence, il nous est important de pouvoir évaluer clairement le succès d'un projet vis-à-vis de ses objectifs et ainsi de pouvoir communiquer clairement à nos donateur.rice.s sur les projets que nous

soutenons. Des objectifs, indicateurs de succès et méthodes de succès efficaces et pertinents sont donc indispensables.

- Modèle économique stable et adapté au projet : la structure doit être en mesure de porter le projet financièrement.
- Cohérence et complémentarité par rapport aux actions et aux valeurs de la Fondation des Femmes.

Dotation

Les modalités de soutien varient selon les catégories, merci de vous référer à la notice concernant la catégorie à laquelle vous candidatez.

Comment déposer une demande :

Veillez consulter les détails de chaque catégorie avant de présenter votre projet. Vous y trouverez le lien vers le formulaire de candidature dédié à cet catégorie.

Pour toute question : grandprix@fondationdesfemmes.org